

PROGRAMME

Syndicats secondaires

REF : COP-063

La création et la gestion des syndicats secondaires est strictement définie par le statut de la copropriété. La formation est axée sur la détermination des règles en la matière.

Textes : Loi du 10 juillet 1965 ; Décret du 17 mars 1967

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/oVPs>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable d'organiser la création et la gestion des syndicats secondaires et maîtriser les particularités liées à l'existence d'un syndicat secondaire

Contenu de la formation

- Introduction
- I.- La création d'un syndicat secondaire
 - Les conditions de l'existence d'un syndicat secondaire (Une pluralité de bâtiments ; Des entités homogènes susceptibles d'une gestion autonome)
 - Les modalités d'apparition d'un syndicat secondaire (Le règlement de copropriété ; Une décision de l'assemblée générale ; Une décision judiciaire)
- II.- Les conséquences de la présence d'un syndicat secondaire
 - A.- La coexistence et les rapports avec le syndicat principal
 - B.- Une spécialisation des charges
 - C.- Les organes du syndicat secondaire

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, , géomètres-experts.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOÛ - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOÛ - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)